

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 14 juin 2017

- Ordre du Jour :
- I - Personnel : fixation des quotas
 - II - Personnel : création de poste
 - III - Tarifs des camps d'été
 - IV - Location logement communal
 - V - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de Logement des instituteurs pour 2016
 - VI - Demande intégration d'une impasse privée
 - VII - Implantation d'une antenne-relais
 - VIII- Fête du 13 juillet
 - IX - Approbation Plan Communal de Sauvegarde
 - X - Questions diverses

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni sous la présidence de Mme Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Jean LEBRUN (ayant donné pouvoir à Madame Valérie AMY-MOIE), Monsieur Benoit DIAPHORUS (ayant donné pouvoir à Monsieur Régis MICHAUD), Messieurs COLNARD Laurent et BOUHIER Julien, absents non excusés.

Monsieur Eric PAJOT a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2017

Le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 6 avril 2017 qui est adopté à l'unanimité.

I – Personnel : fixation des quotas

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Elle propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu/promouvables à compter de l'année 2017, le nombre de promovables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Madame le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 mai 2017,

Madame le Maire propose de fixer des ratios d'avancement de grade à 100 % pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels pour l'année 2017 et années suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer des ratios d'avancement de grade à 100 % pour chaque grade de chaque cadre d'emplois des personnels pour l'année 2017 et années suivantes.

II – Personnel : création de poste

Madame le Maire signale qu'un adjoint technique peut prétendre au grade d'adjoint technique Principal de 2^{ème} classe par ancienneté.

C'est un agent compétent et son état de service est très satisfaisant faisant preuve d'initiatives personnelles pour une bonne gestion du service.

Par conséquent, Madame le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à partir du 1^{er} juillet 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2017.

III – Tarifs des camps d'été

Deux camps vont être organisés par l'Accueil de Loisirs durant l'été. Madame Tatiana DION communique le prix de revient par enfant afin de déterminer la participation de chaque famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

Camp « Chevalier du Moyen Age » à Bressuire (79) du 17 au 19 juillet 2017 (pour les enfants de 4 à 7 ans)

Allocataire CAF ayant un quotient familial < 760	137,00 €
Autre Allocataire CAF	147,00 €
Autres régimes	157,00 €

Camp « Nature et Animaux » à Bressuire (79) du 24 au 28 juillet 2017 (pour les enfants de 8 à 11 ans)

Allocataire CAF ayant un quotient familial < 760	165,00 €
Autre Allocataire CAF	175,00 €
Autres régimes	185,00 €

Les inscriptions auront lieu auprès de la Directrice de l'Accueil de Loisirs.

IV – Location logement communal

Madame le Maire fait savoir que les locataires du logement communal ont donné leur préavis de départ pour le 30 juin 2017 suite à une décision de mutation pour Monsieur DUROY. Par conséquent, à compter du 1^{er} juillet, le logement sis au 52 rue Marie Louise Cardin sera libre. Madame le Maire rappelle que le montant du loyer est actuellement de 700,39 € compte tenu des réévaluations annuelles prévues dans le bail.

Madame le Maire propose qu'une publicité soit affichée sur les panneaux d'informations communaux afin de trouver de nouveaux locataires et sollicite le maintien du prix du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le loyer mensuel sera de 700,00 € et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer un nouveau bail. Il est précisé que les nouveaux locataires seront choisis en Commission en fonction de plusieurs critères (composition du foyer et situation familiale, revenus, ainsi que pour la personne se portant caution solidaire).

V – Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2016

Madame le Maire fait lecture du courrier du 5 mai 2017 émanant de la Préfecture relatif à la fixation du taux de base de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs pour 2016.

Madame le Maire rappelle aux conseillers que cette indemnité est versée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), au nom de la commune et dans la limite du montant unitaire de la dotation spéciale instituteurs (DSI).

Madame le Maire fait part aux conseillers que le Comité des Finances Locales réuni le 8 novembre 2016 a fixé à 2 808,00 € le montant unitaire de la DSI et que Monsieur le Ministre de l'Intérieur a demandé que le montant unitaire pour l'IRL soit identique à celui de 2015. Par conséquent, il est proposé 2 185,00 € pour l'IRL de base (pour les instituteurs célibataires) et 2 731,00 € pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal refuse l'application de ces montants compte tenu du caractère obligatoire imposé par la Préfecture de la Charente-Maritime.

VI – Demande intégration d'une impasse privée

Monsieur Régis MICHAUD fait part d'une demande de plusieurs personnes qui sont propriétaires d'une impasse donnant sur la rue de Marans et d'une pompe de relevage desservant plusieurs habitations et qui souhaitent l'intégration de ces biens dans le domaine communal. Monsieur Régis MICHAUD précise que la route est en très bon état mais qu'il n'y a pas d'éclairage public dans cette voie. En ce qui concerne la pompe de relevage, elle a été remise en état en avril 2017 et fonctionne parfaitement.

Par conséquent, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de la reprise de la voirie et de la pompe de relevage mais ne fixera une date de signature que lorsque plusieurs renseignements pratiques auront été obtenus à savoir notamment à qui incombe les frais de notaire.

VII – Implantation d'une antenne-relais

Monsieur Eric PAJOT rappelle qu'un avis de principe favorable avait été émis lors du dernier Conseil Municipal pour l'implantation d'une antenne-relais Orange sur le terrain de l'ancienne déchetterie rue du Breuil afin de pouvoir effectuer les démarches et études de faisabilité. Il rappelle également qu'Orange versera un loyer annuel de 1 000 € indexé à 1 % par an à la Commune. Le démarrage des travaux devraient avoir lieu en septembre 2017. Maintenant, afin de finaliser le bail liant Orange à la Commune, une délibération doit être prise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'implantation d'une antenne-relais sur la parcelle cadastrée ZE n° 23 située rue du Breuil et appartenant à la Commune,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer le bail entre la société « Orange et la Commune.

Arrivée de Madame TRICHET Isabelle

VIII – Fête du 13 juillet

Madame le Maire informe que malgré que tous les membres du Conseil Municipal ne soient pas favorables à la date choisie, la Fête Nationale aura lieu le jeudi 13 juillet et non le 15 juillet car étant également Vice-présidente de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, elle a obtenu le label « site en scène » pour le spectacle à la Briqueterie de la Grève sur le Mignon qui aura lieu le 15 juillet 2017. Elle précise que le feu d'artifice et l'animation sont d'ores et déjà commandés.

Ne connaissant pas encore les festivités qui seront prévus dans la journée compte-tenu du nombre très restreints de bénévoles, elle propose que soit voté les tarifs de la buvette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 pour et 1 abstention) décide de voter les tarifs suivants :

Assiette de charcuterie :	1,00 €
Sandwich :	2,00 €
Chips :	0,50 €
Eau : la bouteille de 1 litre ½	1,00 €
la bouteille de 50 cl	0,50 €
Boisson canette :	1,50 €
Bière :	2,00 €
Café :	0,50 €
Pochon de bonbons :	0,50 €

IX – Approbation Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire rappelle que suite à la tempête XYNTHIA, un Plan Communal de Sauvegarde doit être mis en place afin de remédier aux risques tels que : submersion marine, inondation, tempête, sismicité, retrait-gonflement d'argile, et transport de matières dangereuse.

Par conséquent, elle présente le PCS qui a été élaboré pour la commune de Saint-Ouen d'Aunis qui comprend plusieurs fiches actions, un annuaire de crise, des cartographies...en fonction des phénomènes de crise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Plan Communal de Sauvegarde tel que présenté ci-joint.

X - Questions diverses

Madame Valérie AMY-MOIE signale qu'elle a dû intervenir dimanche matin sur le parking de la salle des fêtes afin de calmer un individu qui importunait les clients de la boulangerie et qui buvait à la bouteille de l'alcool. Elle informe qu'une clause supplémentaire sera annoté dans le règlement de location de la salle des fêtes à savoir « la personne qui loue la salle des fêtes est responsable de ses invités ».

Madame le Maire rappelle que toute personne ne peut faire du démarchage sur la commune sans l'autorisation écrite de la Mairie.

Madame le Maire signale qu'il n'y a toujours pas de repreneurs pour le commerce situé près de la Mairie. En tout état de cause, il s'agira d'un commerce de proximité et non d'une salle de jeux pour la tranquillité de voisinage. Madame le Maire va relancer le dossier auprès du Tribunal de Commerce et des Douanes.

Madame le Maire informe que deux jeunes de 13 ans effectueront durant deux mercredis après-midi des travaux d'intérêts généraux (arrachage d'herbes sur les trottoirs) en sanction de plusieurs bêtises faites sur la commune (en accord avec les parents). Deux autres enfants (primaires cette fois) ont également été convoqués avec leurs parents.

Monsieur Eric PAJOT informe que des coussins berlinois vont être prochainement installés rue du Levant. De même, des flèches directionnelles vont être mises en place rue du Petit Avention pour sécuriser les lieux.

Monsieur Eric PAJOT signale que les travaux de viabilisation de la tranche 2bis de la ZAC avance bien. Un problème est survenu toutefois sur le chantier en raison d'une canalisation mal positionnée sur le plan au niveau de la rue de la Bosse ce qui a occasionné un surcoût pour les prestataires mais pas pour la Commune.

La rue de la Bosse étant fermée à la circulation durant ces travaux de viabilisation, des conseillers demandent à ce que la rue du Breuil soit mise en double sens. Après de nombreux échanges, le Conseil Municipal maintient la déviation par la rue des jardins ou la rue du Fief 14 (6 pour le maintien, 4 pour le double sens de la rue du Breuil et 3 abstentions)

Madame Isabelle TRICHET demande si de la peinture doit être faite sur les haricots en sortant d'Avention. Effectivement, elles doivent être réalisées par la Société COLAS mais on ne sait pas quand.

Monsieur Stéphane LE DORE informe que le site Internet est maintenant en ligne.

Madame Maryline BERECHHEL fait part d'une interpellation de voisins qui souhaiteraient une réunion d'informations de mi-mandat. Madame le Maire répond que les séances de Conseil Municipal sont ouvertes à tous et qu'un bulletin communal est édité régulièrement, qu'elle et les adjoints sont toujours à la disposition des Audoniens.

Madame Geneviève DUMONTEIL demande s'il est vrai qu'un ramassage hebdomadaire aura lieu cet été pour les containers « noirs ». Il lui est répondu que c'est l'information qui a été communiquée avec la redevance envoyée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique (du 1^{er} juillet au 31 août).

Madame Geneviève DUMONTEIL signale un dépôt sauvage aux jardins communaux. Les agents communaux iront dès demain voir si des informations peuvent être trouvées sur le ou les auteurs de ces faits.

Madame Geneviève DUMONTEIL demande quand aura lieu le prochain balayage des caniveaux. C'est la Communauté de Communes Aunis Atlantique qui a repris ce dossier et il n'est prévu que 4 passages par an, dont les dates n'ont pas encore été communiquées.

Monsieur Régis MICHAUD signale les difficultés rencontrées pour le désherbage des trottoirs par manque de temps des agents communaux (1 agent en arrêt de travail). Le système de la machine à vapeur fonctionne très bien mais coûte 32 000 € et la subvention n'est maintenant que de 7 000 €.

Madame Chantal SERAFINI signale que la bouche d'égout située à l'angle de la rue de la Clouze est bouchée et affaissée. Monsieur Régis MICHAUD répond qu'il n'y a pas d'importance car elle n'est plus en fonctionnement.

Madame Chantal SERAFINI demande si un planning peut être établi pour l'élaboration du Gré du Vent.

Madame Tatiana DION donne les prévisions pour la rentrée 2017. 20 enfants en plus par rapport à 2016. Pour le moment pas d'ouverture de classe prévue car le seuil a été supprimé.

Monsieur David VIGNAUD renouvelle son souhait de créer un poste d'agent de police municipale pour résoudre tous les problèmes d'incivisme de la commune.

Madame Tatiana DION donne les résultats d'un questionnaire qui a été transmis aux familles par rapport à la poursuite ou non des T.A.P. Pour le moment, le décret n'étant pas sorti, aucun changement ne peut avoir lieu.

Madame le Maire signale que l'école et la cantine étant laïque, les repas seront les mêmes pour tous les enfants quels que soient les convictions de chacun exceptés pour ceux qui font des allergies et qui ont un PAI (médical).

Madame le Maire informe que l'an prochain une manifestation « Caisse à Savon » sous couvert du Comité des Fêtes sera organisée à l'initiative d'une jeune audonien.

Madame le Maire remercie toutes les personnes qui ont accepté de venir en renfort pour les permanences des élections compte tenu du nombre de conseillers absents durant les législatives. Elle précise également que dorénavant, la durée des permanences sera modifiée à 4 heures.

Madame le Maire lève la séance à 22 h 40 et donne la parole au public.

Madame Nicole MOINE et Madame Marie-jo BLANCHIER se plaignent du nombre important de chiens en divagation et des déjections laissées sur les trottoirs ou dans leurs propriétés.

Monsieur Gérard DELAVAUD demande si les pneus seront enlevés sur le terrain de l'ancienne déchetterie. Un camion devrait partir prochainement.

Monsieur Gérard BOUZON demande si l'antenne ne peut pas être implantée plus loin des maisons pour éviter les ondes. La distance a été calculée par rapport à une obligation de résultat de la part d'Orange. D'autre part, une étude a été faite sur l'antenne du Château d'Eau et il en ressort aucune nuisance.

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS
14/06/2017

Madame Chantal SERAFINI signale que la gym douce débutera à Saint-Ouen d'Aunis à partir du 5 septembre 2017.

Saint-Ouen d'Aunis, le 21 juin 2017
Le Maire,

Valérie AMY-MOIE

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS
14/06/2017

V. AMY-MOIE

M. BEREHEL

T. DION

G. DUMONTEIL

S. LE DORE

R. MICHAUD

E. PAJOT

V. ROBERT

Ch. SERAFINI

I. TRICHET

D. VIGNAUD